



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 53
 Nb de membres votants : 60
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.09.25/097
CLASSIFICATION	8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, 25 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marcel Contoux à SAINT LEGER SUR VOUZANCE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 septembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eveline BONAMY représentant Roseline GOURDON, Isabelle REFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Geneviève DESVIGNE à Françoise LACAUX, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN,

Absents : Christian BONNET, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Catherine JONET,

Secrétaire de séance : Louis MERET

N° 097 – ADMINISTRATION GENERALE - Petite enfance – Augmentation du nombre de places du Multi-accueil « Brin d'Eveil » - Mise à jour du projet d'établissement et du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment sa compétence relative à l'action sociale :

- En matière de petite enfance : Création et gestion de l'espace multi-accueil petite enfance communautaire « Brin d'Eveil »,

Vu la délibération n°2022.11.14/93 en date du 14 novembre 2022 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale et à l'adoption du plan d'actions défini,

Vu la délibération n°2023.06.06/77 en date du 6 juin 2023 relative à l'approbation du nouvel organigramme général des services communautaires répondant aux enjeux en matière de développement économique et de petite enfance,

Vu l'avis favorable pour une augmentation de la capacité d'accueil à 22 places attribuée par la PMI en date du 30 août 2023 et effectif au 1^{er} octobre 2023,

Vu l'avis du bureau en date du 18 septembre 2023,

Considérant que l'augmentation du nombre de places du Multi-accueil répond aux besoins de la population et contribue à l'attractivité du territoire,

Considérant qu'au regard de cette évolution, il convient de mettre à jour le projet d'établissement et le règlement intérieur du Multi accueil petite enfance communautaire « Brin d'Eveil »,

DELIBERATION N°	2023.09.25/097
CLASSIFICATION	8.2

Il est exposé :

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale a mis en avant l'aspiration grandissante des familles pour les accueils collectifs, les horaires atypiques et les modes de garde en périodes de vacances.

Aussi, pour répondre à cette demande, le pôle Petite Enfance a été réorganisé et s'est doté d'agents supplémentaires permettant ainsi d'augmenter à la fois la capacité d'accueil du Multi-accueil communautaire « Brin d'éveil » à Varennes-sur-Allier mais aussi de réduire à 4 semaines contre 6 les périodes de fermetures de la structure.

Au regard de cette nouvelle organisation, le Département, par l'intermédiaire du service de la Protection Maternelle Infantile (PMI), a accordé au Multi-accueil communautaire « Brin d'éveil » à Varennes-sur-Allier un agrément pour une capacité d'accueil de 22 places contre 20 précédemment.

Ces nouvelles dispositions engendrent la mise à jour du projet d'établissement et du règlement du Multi-accueil telles qu'établies dans les documents présentés aux conseillers communautaires et ci-annexés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'acter la capacité d'accueil du Multi-accueil communautaire « Brin d'éveil » à Varennes-sur-Allier à 22 places,**
- **de valider le projet d'établissement et le règlement intérieur du Multi-accueil ci-annexés,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à effectuer les démarches correspondantes.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

